Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20261029-2026_10_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-10-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026
Date de convocation : 22 octobre 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Marine CUMINET, Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme JUHEL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Antoinette JUHEL

Désignation dans les syndicats et organismes extérieurs (série n°4)

Afin d'accompagner au mieux les élus dans l'exercice de leur mandat, la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019 a renforcé et encadré le droit à la formation des élus. Pour faciliter l'accès aux formations, Couesnon Marches de Bretagne adhère à l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (Aric) pour l'ensemble des communes membres.

Afin de mutualiser les demandes, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Couesnon Marches de Bretagne souhaite qu'un représentant élu, ambassadeur de la formation, soit désigné ; ledit élu sera informé des conditions de l'exercice des droits à la formation et chargé de faire remonter les besoins de ses collègues élus.

M. le Maire propose la désignation suivante :

		TITULAIRE(S)	SUPPLÉANT(S)
Ambassadeur ARIC	1 représentant	Mme Solenne ROBINARD	

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation dans les syndicats et organismes extérieures telle que présentée ci-avant.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 10 novembre 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'affichage de la délibération : 10 novembre 2026